

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 195

présenté par

M. Abad, M. Straumann, Mme Levy, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Sermier, Mme Guion-Firmin, M. Leclerc, M. Bony, M. Rolland, Mme Valentin, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bassire, M. Cattin, M. Lurton, M. Rémi Delatte, M. Breton, Mme Genevard, M. Minot, M. Viala, M. Vialay, M. Bazin, M. Cordier, M. Ciotti, Mme Louwagie, M. Descoeur, Mme Trastour-Isnart, M. Saddier, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Forissier, M. Le Fur et M. Brun

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après le 4° de l'article L. 131-2 du code de l'éducation, il est inséré un 5° ainsi rédigé :

« 5° Prévenir certains risques liés notamment aux réseaux sociaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simple d'utilisation, ouverts sur le partage d'informations et chronophages, les réseaux sociaux et les plates-formes communautaires dans leur ensemble, doivent être considérés avec une attention toute particulière.

Selon une étude de la CNIL sur les pratiques des enfants sur les réseaux sociaux, 48 % des 8 – 17 ans ont un compte Facebook, auquel ils se connectent dans 73 % des cas seuls, depuis un ordinateur ou un smartphone.

Le réseau social est un espace plutôt civilisé mais les risques y sont démultipliés par la résonance d'Internet. 18 % des 8-17 ans y ont déjà été insultés. Plus d'un tiers (36 %) ont déjà été choqués par certains contenus ; spontanément, ils citent d'abord les contenus à caractère sexuel, puis les contenus violents, racistes et homophobes.

Quand ils ont été choqués, seuls 10 % d'entre eux en ont parlé à leurs parents : ils en parlent plus facilement quand le sujet des réseaux sociaux est abordé en famille. Les élèves ne se rendent pas toujours compte des conséquences de leurs actes (ex : diffusion d'une de leur photo ou de leur vidéo sur le net). Ils diffusent d'emblée sur la toile et se plaignent ensuite des commentaires déplaisants d'autres élèves, certains pouvant aller jusqu'à une forme de harcèlement à leur encontre. La plupart du temps ne maîtrisent pas vraiment le fonctionnement des réseaux qui sont mis à leur disposition.

C'est pourquoi l'enseignement du numérique doit absolument comprendre un volet prévention relatifs à certains risques liés notamment aux réseaux sociaux.